



NÉTIQUETTE DE LA VILLE DE BEDFORD

Jun 2019

Qu'est-ce que la Nétiquette

La nétiquette est une charte qui définit les règles de conduite et de politesse recommandées sur les premiers médias de communication mis à disposition par Internet. Il s'agit de tentatives de formalisation d'un certain contrat social pour Internet.

Introduction

La Ville de Bedford a intégré la page Facebook de son service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de se doter d'une seule page de médias sociaux et de rendre efficaces ses communications. En plus des publications habituelles concernant les activités qui s'y déroulent, la Ville pourra informer ses citoyens/citoyennes sur d'autres aspects de la vie municipale (ex. : séance du conseil, avis public, consultation, lancement de projet/travaux, etc.). La préoccupation de la Ville est d'accélérer la diffusion de l'information pertinente en complémentarité avec les autres outils dont elle dispose (ex. : panneau électronique, système d'appels de masse).

Objectifs de communication

Les communications de la Ville visent principalement ses citoyens/citoyennes, mais également la population environnante lors de la diffusion d'événements, d'activités ouvertes à tous ou de nouvelles d'intérêt collectif.

Nous vous encourageons à partager votre opinion sur nos médias sociaux, toutefois nous vous demandons de faire preuve de respect, de courtoisie et de pertinence dans vos échanges. Les propos ou commentaires tenus dans les espaces des médias sociaux administrés par la Ville de Bedford doivent se rapporter à sa mission et ses activités ou services. Les commentaires hors propos ne sont pas acceptés.

Notre page Facebook vise donc à :

- Diffuser les événements et avis de nature municipale de la Ville de Bedford ;
- Transmettre efficacement les détails et l'avancement de certains projets/travaux ;
- Rendre possibles les échanges entre la Ville et ses citoyens/citoyennes ;
- Diffuser les événements marquants de la vie de notre communauté ;
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- Recueillir les suggestions de nos citoyens/citoyennes ;
- Partager les diffusions de nos municipalités avoisinantes ainsi que leurs organismes communautaires

Bonne conduite

Tous les commentaires seront lus et les administrateurs du compte se réservent le droit de retirer les commentaires contenant :

- Des messages de nature haineux, désobligeants, diffamatoires ou partisans.
- Des jurons gratuits et excessifs ;
- De l'intimidation ou manque de respect envers les membres du conseil, le personnel de la Ville ou les citoyens.

Ces messages seront retirés et les membres agissant de façon inappropriée seront bloqués. Nous vous demandons donc de communiquer avec respect et de façon courtoise.

Respect de la vie privée et protection des renseignements personnels

Nous tenons à protéger la vie privée de tous, il est donc important de s'assurer que le contenu d'un commentaire est authentique et qu'il n'enfreint pas les droits de propriété, de confidentialité ou autre d'une tierce personne.

Promotion et publicité externe

Aucune publicité ou sollicitation autrement initiées que par la Ville ne sera tolérée sur cette page. Les diffusions externes seront partagées seulement.

Responsabilités

Le compte Facebook « Ville de Bedford » est administré par les membres du comité communication de la Ville de Bedford.

La Ville de Bedford n'est pas responsable des orientations politiques, idéologiques et religieuses des pages dont elle a partagé le contenu. Elle n'est pas responsable de leur esthétique ni de la qualité de leur langue écrite.

Nous tentons de répondre à vos questions dans les meilleurs délais cependant certaines questions peuvent demander un temps de recherche. Conséquemment, il peut y avoir un certain délai de réponse aux commentaires reçus.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal de la Ville de Bedford.

Signé à Bedford, ce 4 juin 2019.

Yves Lévesque, maire

Guy Coulombe, directeur général